FNEC FP 53

Fédération des syndicats *FO* de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration de la FNEC-FP *FO* à la F3SCT du 26 juin 2025

Monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée de la Mayenne,

Comme le déclare notre Secrétaire Général, Frédéric Souillot, dans un courrier adressé au président de la République : « Pour Force Ouvrière, un avenir de paix durable et de sécurité doit être assuré pour les populations afin qu'elles puissent se construire un avenir pour elles-mêmes et leurs enfants ». Notre fédération rappelle son attachement à la paix, et sa revendication d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, au Liban, en Iran, en Ukraine, et partout dans le monde.

Notre instance se tient peu après l'annonce de la sanction pour la collègue de Sens, dans l'Yonne. Elle a reçu un blâme pour avoir observé une minute de silence avec ses élèves et à leur demande, en hommage aux victimes de Gaza, qui sont pour partie des jeunes, comme eux. Honte à ceux qui ont pris cette décision.

Cette minute de silence pour le peuple palestinien, face à des mois de silence sur le génocide à Gaza, c'est une minute de trop pour le président Macron et son gouvernement.

Nous étions rassemblées en soutien à notre collègue le mardi 17 juin à Laval. Nous sommes avec nos élèves, nos étudiants ou nos collègues qui manifestent leur indignation face aux destructions et aux meurtres d'enfants dans la bande de Gaza. La guerre, c'est aussi de l'argent détourné des services publics pour fabriquer des armes.

C'est ainsi que nous dénonçons les prévisions avancées par le gouvernement pour le budget 2026. Le message envoyé par le gouvernement est clair : l'augmentation des salaires et du point d'indice revendiquée par les salariés et leurs organisations syndicales depuis des années n'est pour lui pas à l'ordre du jour. Pas plus que ne le sont les recrutements de personnels, de toutes les catégories de personnels, dont manquent cruellement toutes les écoles, les établissements et les services pour permettre au service public d'éducation de fonctionner. La précarité est devenue un facteur de risque psycho-social.

Ce n'est pas la liste complémentaire du CRPE qui permettra de combler les manques cette année puisqu'elle ne comporte que 10 personnes sur liste principale, et qu'à ce jour la Rectrice n'a toujours pas décidé de les recruter. Dans l'immédiat, nous réitérons notre exigence de recrutement de toutes les listes complémentaires.

Nous souhaitons faire part de notre inquiétude concernant la mise en place de la protection sociale complémentaire en avril 2026. D'abord, parce qu'avec les premiers éléments obtenus, il nous apparaît que cette PSC sera plus onéreuse pour beaucoup d'agents avec une couverture moins avantageuse, malgré la participation de l'état.

Ensuite, comment ne pas voir dans le dispositif du fonds d'action sociale de la PSC un cheval de Troie utilisé pour, dans un premier temps, fondre les prestations statutaires dans une « offre » gérée par un organisme de type assuranciel (MGEN-CNP Assurances), puis, in fine, les faire disparaître pour les remplacer par des « offres » soumise à cotisation individuelles et gérée par une société d'assurance ou un fonds de pension ? Comment ne pas y voir une volonté de faire disparaître à terme les instances de l'Éducation nationale (Commission Nationale d'Action Sociale, Commissions Académiques d'Action Sociale, Commissions Départementales d'Action Sociale) qui gèrent les aides sociales ?

Vous nous direz que cette crainte est infondée. Pourtant, nous avons la preuve par les faits puisque la couverture santé et prévoyance des agents du ministère de l'Économie et des Finances vient d'être attribuée au fond de pension ALAN, alors qu'elle était jusqu'à présent gérée par la MGEFI, mutuelle des agents du ministère de l'Économie et des Finances. Dans le contexte actuel de perte de 31.5% du pouvoir d'achat depuis l'année 2000, de perte de salaire en cas d'arrêt

maladie, nous ne tenons pas en plus à être dans l'obligation de changer de mutuelle pour une protection sociale complémentaire moins avantageuse et plus onéreuse, avec des augmentations de cotisations régulières déjà prévues.

Nous constatons à nouveau la part importante des fiches SST témoignant des difficultés des collègues dans la gestion d'élèves accueillis sans AESH ou d'élèves scolarisés en milieu ordinaire faute de place dans un établissement social ou médico-social. La situation n'est pas près de s'améliorer vu les propos de la ministre lors du comité de suivi de l'école inclusive du mois de février pour qui la réponse unique est la substitution de la pédagogie aux soins. Elle a beau prétendre qu'il s'agit de rendre l'école plus inclusive, l'externalisation des ESMS, la transformation des personnels médico-sociaux en personnels ressources itinérants, les dispositifs de type DAR n'ont en réalité que l'objectif cynique de faire toujours plus d'économies sur le dos des élèves les plus fragiles. L'ancien ministre délégué chargé de la réussite scolaire, reconnaissait lui-même en audience que : *« le nombre de place dans les ESMS a été limité artificiellement au nom de la promesse, ou plutôt du dogme, selon lequel tous les élèves pouvaient aller en école ordinaire. Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an... »*.

Ce sont les personnels, en particulier AESH et enseignants, et les élèves qui subissent les conséquences de ces politiques. La transformation des PIAL en PAS ne va en rien arranger la situation, elle ne représente au mieux qu'un tour de passe-passe avec la notification de la quotité d'accompagnement à la main de l'Éducation Nationale : il ne s'agira plus d'accompagner les élèves à la hauteur de leurs besoins, mais de les accompagner à la hauteur des moyens dont disposera le département. La FNEC FP-FO refuse le dogme de l'inclusion systématique et forcée. Elle défend résolument le droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Elle défend l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous voudrions également vous alerter sur les nombreuses enquêtes à destination des directeurs d'école et des collègues. Nous rappelons que les directeurs d'école n'ont plus d'aide administrative depuis 2017 et qu'ils doivent assumer des missions de plus en plus nombreuses et nous ne comprenons pas que les relances soient nominatives, alors même que les enquêtes sont signalées comme facultatives.

Nous demandons, afin de lever toute ambiguïté, que ces enquêtes soient clairement définies comme obligatoires ou sur la base du volontariat et pour qu'elles soient limitées en nombre.

Pour conclure, nous dénonçons l'absence encore cette année, du bilan de médecine préventive, dont le dernier remonte à 2022-2023. Le médecin de prévention est submergé par le nombre de suivis, subissant de plein fouet l'absence de moyens de médecine préventive. Elle est le seul médecin de prévention pour 2 départements, alors qu'il faudrait, comme l'a affirmé le secrétaire général lors de la réunion F3SCT du 27 mars 2025, 30 médecins pour assurer le suivi des personnels de l'académie de Nantes. C'est bien la perte d'attractivité de la fonction publique en général, et particulièrement des postes de médecins de prévention (salaires faibles par rapport au secteur privé, aucun rattrapage des pertes dues à l'inflation, aucune perspective de revalorisation, surcharge de travail…) qui vient aggraver une situation déjà très tendue. Nous alertons à nouveau de délabrement de la médecine de prévention, dans l'académie mais aussi à l'échelle nationale. Parallèlement, les demandes des agents augmentent, ce qui est la conséquence de l'ensemble des contre-réformes venues ajouter de la charge de travail, des budgets successifs qui dégradent nos conditions de travail, de l'accompagnement PPCR désormais permanent (constellations, évaluations d'établissements…), des fusions de services dans notre administration, du manque de postes, de l'inclusion scolaire systématique et sans moyens, de la situation inacceptable des AESH…L'absence de médecin de prévention dans notre département a des conséquences lourdes sur la santé des personnels. Cela entraîne également des délais parfois très longs pour obtenir une consultation, d'autant plus dans des situations urgentes, qui se multiplient. Des consultations sont toutefois réalisées par téléphone, mais la qualité de ces consultations téléphoniques n'est évidemment pas la même qu'une consultation physique.

Enfin, nous vous remercions pour votre écoute à nos alertes, pour vos réponses à nos courriers parfois nombreux, même si nous n'obtenons pas toujours la réponse espérée.

Merci pour votre attention.